

## La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

regroupe des parents d'élèves des écoles publiques

Ces parents adhèrent parce qu'ils sont attachés aux valeurs défendues par la FCPE et désirent soutenir la fédération dans ses actions pour une école publique laïque, gratuite, bienveillante et solidaire pour tous les enfants, y compris les enfants à besoins particuliers.

La FCPE est convaincue que la prise en compte des parents est un gage de réussite par les enfants.

Elle œuvre donc pour :

- ◆ un dialogue serein entre les familles et l'établissement scolaire
- ◆ Le droit à la réussite et au meilleur parcours pour chaque enfant

La FCPE est une fédération reconnue d'utilité publique qui siège dans toutes les institutions officielles de l'Education nationale.

### Au niveau régional et départemental

Les adhérents FCPE investis sont membres de droit dans toutes les instances liées à l'éducation nationale et nos bénévoles sont bien souvent les seuls représentants de parents des écoles publiques à y siéger :

- Conseils ou Commissions Académiques
  - de l'Éducation Nationale (CAEN),
  - Langues Régionales (CALR),
  - des Langues Vivantes Étrangères (CAELVE),
  - d'Appel des conseils de discipline,
- Conseils ou Commissions Départementales
  - de l'Éducation Nationale (CDEN),
  - d'Orientation vers des Enseignements Adaptés du Second Degré,
  - de discipline,
  - des bourses,
  - des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),
  - Union Nationale du Sport Scolaire Départemental (UNSS).

Ils rencontrent également régulièrement toutes les autorités départementales et régionales en lien avec l'éducation (direction des services départementaux de l'Education nationale, cabinet du Recteur, préfecture)

### Au niveau local et de chaque établissement

Ils relaient VOTRE point de vue en toute indépendance.

Ils s'engagent à :

- ◆ relayer vos remarques, vos demandes, vos suggestions
- ◆ siéger dans les différentes commissions et les conseils de classe pour faire entendre votre voix
- ◆ veiller à la qualité du dialogue avec l'équipe éducative
- ◆ participer activement à la vie du collège (campagnes de prévention et d'éducation à la santé, à la citoyenneté, ...)
- ◆ accompagner les initiatives pédagogiques qui bénéficieront à tous les enfants
- ◆ vous informer régulièrement sur ses interventions auprès des différents interlocuteurs (les collectivités territoriales pour les transports scolaires, l'inspection académique pour la dotation des moyens, le rectorat pour la mise en application des protocoles sanitaires et les modalités d'enseignement en période de pandémie, par exemple.)

La FCPE étant une association loi 1901 reconnue d'utilité publique indépendante des syndicats et des partis politiques, l'adhésion de 19.65 € est déductible des impôts. La fédération fait parvenir aux parents un reçu fiscal en début d'année civile.